

# **FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)**

## **APPEL A CANDIDATURE**

### **Hygiène, dépistages et soins bucco-dentaires en EHPAD**

---

2026

---

**Cette FAQ sera alimentée au fur et à mesure des questions qui seront posées suite à la publication du cahier des charges le lundi 02 mars 2026.**

**Elle sera mise à jour toutes les 2 semaines et disponible sur le site internet de l'ARS, dans l'onglet « Aller plus loin », documents à télécharger de l'AAC « hygiène, dépistage et soins bucco-dentaires ».**

- **Est-ce qu'un EHPAD qui bénéficie de crédits FIR 2025 pour des actions bucco-dentaires menées jusqu'à fin 2026 peut répondre à l'AAC 2026 ?**

Oui, un EHPAD bénéficiant d'un financement FIR au titre de l'AAC 2025 pour des actions menées jusqu'à fin 2026 peut répondre à l'AAC 2026.

Le financement FIR 2026 qui sera attribué concernera des actions pouvant être menées sur la période du 01/10/2026 au 31/12/2027.

- **Combien d'EHPAD sont nécessaires pour le financement d'une mallette de soins portative?**

Le financement d'une mallette est possible pour 4 EHPAD : un EHPAD porteur du projet avec au minimum 3 autres EHPAD partenaires.

Les EHPAD partenaires ne font pas nécessairement partis du même groupe ou organisme gestionnaire. Il peut s'agir d'EHPAD partenaires sur un même secteur géographique.

- **Comment rechercher un chirurgien-dentiste ?**

Les subventions ne sont accordées que si un chirurgien dentiste est clairement identifié.

Il est possible de demander la liste des chirurgiens-dentistes au conseil de l'ordre du département concerné ou auprès de l'URPS pour les chirurgiens-dentistes libéraux.